

COMMUNIQUÉ DES CONFESSIONS RELIGIEUSES SUR LE PROCESSUS NATIONAL ET INCLUSIF DE PAIX EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

1. PRÉAMBULE

Nous, la Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CENCO) et l'Église du Christ au Congo (ECC), la Plateforme des Confessions Religieuses au Congo, ainsi que la Coalition Interconfessionnelle pour la Nation (CIN),

- Préoccupées par la gravité persistante du cycle récurrent des conflits armés ayant ravagé la République Démocratique du Congo au cours des trente dernières années, causant la perte tragique de millions de vies congolaises, et souvent alimentés par l'ingérence de certains pays voisins. De ce fait, déplorons vivement la résurgence d'un nouveau conflit armé impliquant l'AFC/M23, soutenue par le Rwanda, s'ajoutant à la présence déjà alarmante de nombreux groupes armés, tant nationaux qu'étrangers ;
- Reconnaissant l'ultime nécessité de réunir les fils et les filles du Pays dans le cadre d'un dialogue national et inclusif, en vue de trouver des solutions holistiques, pérennes et adaptées aux causes profondes qui alimentent ces conflits armés et menacent l'existence de notre Nation, voire l'effectivité de l'Etat de droit démocratique en RDC ;
- **Conscientes de notre responsabilité morale et spirituelle de montrer à la Nation le sens profond de l'inclusivité, du pardon et de la réconciliation dans la quête des solutions à la présente crise multidimensionnelle, à la lumière des dispositions de l'article 63 de la Constitution de la RDC et des Saintes Ecritures (Psaumes 133) ;**
- Considérant les conclusions du rapport d'information aux termes des consultations nationales, régionales et internationales, menées par la CENCO et l'ECC dans le cadre de ***l'Initiative du Pacte Social pour la Paix et le Bien vivre-ensemble en RDC et dans la région des Grands-Lacs***, rapport ayant mis en lumière les aspirations des différents acteurs et parties prenantes à une paix durable, à la réconciliation nationale et à une gouvernance équitable ;
- Attendu que la Plateforme des Confessions Religieuses au Congo a proposé à la Nation l'Initiative pour la paix et la réconciliation en République Démocratique du Congo, et que la Coalition Interconfessionnelle pour la Nation a lancé l'Initiative nationale pour une concertation inclusive de paix pour la réconciliation et l'unité nationale durable en République Démocratique du Congo ;
- Prenant en compte tous les efforts menés au niveau de l'Union Africaine et au niveau international dans la résolution de la présente crise multiforme, notamment la Résolution 2773 du Conseil de sécurité des Nations-Unies du 21 février 2025, l'Accord bilatéral signé à Washington entre la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda, ainsi que la Déclaration des principes signée à Doha entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le mouvement armé AFC/M23 ;
- A l'issue de plusieurs séances techniques d'harmonisation des vues avec le Cabinet du Chef de l'Etat sur le processus national et inclusif de paix en RDC, **Nous**, vos Pères spirituels, unanimement, avons soumis au Chef de l'État, conformément aux dispositions de l'article 69

de la Constitution, et à travers lui, à notre Peuple et à l'ensemble de la Nation, une **Feuille de route pour une sortie holistique et durable du cycle tragique des conflits armés dans notre Pays, visant à restaurer la paix, la cohésion nationale, le vivre-ensemble ainsi que consolider l'Etat de droit démocratique ;**

Publions, par conséquent, à travers le présent communiqué, les éléments de la feuille de route articulée en quatre grandes étapes, constituant la trame du **Processus national et inclusif de Paix en République Démocratique du Congo.**

2. FEUILLE DE ROUTE

Étape 1. Le Mois de la Paix : pour un climat de confiance mutuelle et de décrispation politique

Cette première étape marque une transition stratégique entre le contexte de méfiance et le contexte d'acceptation mutuelle, en vue de mettre les uns et les autres dans les conditions préalables à un dialogue national et inclusif.

En effet, ce « **Mois de la Paix** » vise à créer un environnement propice de pré-dialogue. Deux catégories d'activités y sont prévues : les activités spirituelles et les actions de plaidoyer.

a) Activités spirituelles

Il sera organisé un **culte œcuménique national**, officié simultanément sur toute l'étendue du territoire, y compris dans les zones sous contrôle de l'AFC/M23, en guise de rassemblement moral et spirituel autour de la paix. Ce moment solennel marquera l'engagement collectif de la Nation en faveur du processus de paix, de réconciliation et de guérison de la mémoire collective.

D'autres initiatives spirituelles seront également mises en œuvre à travers les différentes Confessions religieuses, notamment la « **Grande Pastorale de la Paix** », destinée à promouvoir la tolérance, le pardon, la fraternité sociale, la non-violence, la réconciliation communautaire, ainsi que le retour progressif à la cohésion nationale.

Le défi que nous avons cru essentiel de relever au travers de ce « **Mois de la paix** » est fondamentalement double, à savoir :

- La remise en question des pratiques culturelles et comportementales nuisibles ;
- L'émergence d'un environnement psychologique et social pacifique, basé sur la fraternité, la solidarité, le respect mutuel, la coopération intercommunautaire et la bonne entente citoyenne.

b) Activités de plaidoyer

En parallèle, seront conduites des missions de plaidoyer ciblées auprès des principales parties prenantes internes et externes, en vue de (d') :

- Contribuer à la décrispation de la situation politique, nécessaire pour garantir l'inclusivité ;
- Faciliter l'harmonisation des préalables au lancement d'un dialogue inclusif ;
- Encourager l'engagement formel des parties concernées autour de la feuille de route ;
- Appuyer la mise en œuvre d'un cessez-le-feu effectif, dans le respect de la Déclaration des principes signée à Doha ;

- Accompagner les efforts des actions humanitaires en faveur des populations civiles déplacées, dans le respect du droit international humanitaire ;
- Contribuer au processus de désengagement des groupes armés, conformément à l'Accord de Washington.

Cette étape aura le mérite d'améliorer le contexte pré-dialogue favorisant ainsi l'émergence d'un consensus entre les parties prenantes sur les axes prioritaires de la feuille de route du dialogue national et inclusif.

Étape 2. Le Dialogue des Experts.

Nous proposons ce « **dialogue des experts** » pour que les intelligences et les expériences professionnelles congolaises soient revalorisées et mobilisées pour l'élaboration des « *feuilles de routes pratiques du redressement rapide et du développement accéléré de notre pays dans tous les domaines* ».

Ce « **dialogue des experts** » a donc pour vocation de poser les bases rationnelles, objectives et techniques du futur **Pacte social pour la Paix et le Bien-vivre-ensemble en RDC et dans la région des Grands-Lacs**. Il permettra aux universitaires, aux intellectuels, aux chercheurs, aux penseurs, aux experts et aux techniciens nationaux et ceux de la diaspora, qui seront appelés sur la base de la pertinence de leurs œuvres scientifiques, ainsi que l'excellence de leurs expériences professionnelles fonctionnelles, de contribuer à la mise en œuvre des solutions rationnelles, lucides et consensuelles aux termes des analyses des causes profondes de nombreuses crises qui ne cessent de crucifier le destin national congolais depuis l'indépendance du 30 juin 1960.

Les thématiques retenues, à titre indicatif, sont les suivantes :

- 1) État des lieux des dialogues politiques et des accords de paix de 1960 à ce jour ;
- 2) Stratégies de défense nationale et de sécurité transfrontalière ;
- 3) Gouvernance sociale et économique ;
- 4) Gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
- 5) Processus démocratique et prospective électorale ;
- 6) Questions identitaires et cohabitation inter communautaire ;
- 7) Coopération régionale et Traité de bon voisinage transfrontalier ;
- 8) Justice et droits humains.

Une note technique sera publiée en temps utile, afin de préciser les modalités pratiques de participation au « dialogue des experts ». Toutefois, les animateurs des Institutions publiques seront mis à contribution en vue d'apporter l'expertise institutionnelle au débat.

Étape 3. Le Dialogue Politique.

Cette étape, qui représente le point culminant du processus, a deux axes.

Premier axe : obtenir le consensus des acteurs politiques et des Forces Vives de la Nation autour des différentes « **Feuilles de route du redressement rapide et du développement accéléré de la République Démocratique du Congo** », élaborées lors du « Dialogue des Experts », aux fins de constituer les « **Piliers Fondateurs du Pacte Social pour la Paix et le Bien-Vivre Ensemble en RDC et dans la région des Grands-Lacs** ».

Le deuxième axe concerne la tenue des assises politiques. **Le défi de cet axe du « Dialogue politique » est** de parvenir, **dans le respect de la Constitution**, à un compromis politique patriotique, privilégiant des solutions holistiques et durables aux causes profondes de cette crise multiforme qui se perpétue depuis l'indépendance du 30 juin 1960.

Le contenu de ce « *compromis* » n'étant ni préétabli ni pré-envisagé, il sera le fruit des libres et responsables échanges autour des préoccupations et désidératas politiques des parties prenantes. Ce dialogue politique réunira, dans un cadre technique structuré et sécurisé, l'ensemble des composantes majeures de la Nation, à savoir :

- La majorité au pouvoir ;
- L'opposition politique non armée ;
- L'opposition armée ;
- La société civile ;
- Les autorités coutumières et traditionnelles ;
- La diaspora congolaise ;
- Les personnalités indépendantes ou influentes issues du monde académique, culturel, intellectuel et économique.

Afin de garantir une participation représentative, équilibrée et inclusive au dialogue politique, un mécanisme de répartition équitable des quotas sera mis en place. Celui-ci tiendra compte de l'équilibre entre différents groupes.

Les modalités pratiques de la tenue de ces assises politiques, notamment la structure de médiation et son plan de fonctionnement, seront rendues publiques en temps opportun.

*Au terme de cette « étape-clé » de notre initiative, nous prévoyons une cérémonie solennelle de remise à Son Excellence Monsieur le Président de la République et Chef de l'Etat, des conclusions du « dialogue des experts » et du « dialogue politique », qui seront, en définitive, les éléments constitutifs du **Pacte social pour la Paix et le Bien-vivre-ensemble en RDC et dans la région des Grands-Lacs.***

Étape 4. La Conférence internationale sur la paix et le bien-vivre ensemble dans la région des Grands-Lacs

Nous avons ensemble opté pour la mise en place d'un « **Secrétariat Technique** », dont le rôle, outre celui de la coordination opérationnelle générale du processus, en planifiant et en accompagnant techniquement toutes les activités de cette initiative, aura spécialement la charge d'élaborer les dossiers techniques et les outils stratégiques devant structurer la démarche de plaidoyer à l'international, qui sera entrepris sous le leadership du Président de la République, dans l'objectif d'obtenir de la communauté internationale la tenue d'une Conférence internationale à deux niveaux, notamment :

- **La Conférence internationale sur la paix et le bien-vivre ensemble dans la région des Grands-Lacs ;**

- Et la **Conférence internationale sur le financement post-conflit de la reconstruction de la République Démocratique du Congo.**

Tels sont-là les jalons structurels de la trajectoire du champ d'action stratégique de l'Initiative du « *Pacte Social pour la Paix et le Bien-Vivre Ensemble en RDC et dans les Grands Lacs* ».

3. CONCLUSION

Nous, vos Pères spirituels, sommes persuadés que cette démarche n'est pas une initiative ordinaire, mais une action pastorale et prophétique, pleine de certitude que la foi en Dieu ne déçoit jamais, mais bien au contraire, guide et illumine chaque pas de ceux et celles qui se confient à Lui.

Nous exhortons le Chef de l'Etat, en sa qualité de Garant de la Nation et conformément aux dispositions de l'article 69 de la Constitution, de prendre dans les meilleurs délais, des actes d'Etat destinés à lancer officiellement ce Processus national et inclusif de paix.

Nous lançons un vibrant appel aux partenaires internationaux à pouvoir diligemment reconnaître officiellement ce processus national, holistique et inclusif de paix, dont les grandes étapes viennent d'être rendues publiques à travers la présente communication.

De ce fait, nous attendons d'eux, un accompagnement sincère et constructif.

A vous tous et toutes nos très chers compatriotes, fils et filles du Grand Congo,

Nous prions l'Eternel Dieu Tout Puissant, Maître des temps et des circonstances, de soumettre les cœurs des fils et des filles du Pays – nos concitoyens et nos concitoyennes, les acteurs politiques de la majorité et ceux de l'opposition armée et non-armée, ainsi que toutes les forces vives de la nation - , à l'obéissance de sa divine volonté, et à une direction pacifique et patriotique de la destinée commune, afin que ce rêve collectif de bâtir un Congo plus beau qu'avant se réalise et se concrétise d'ici-maintenant à l'horizon 2060, l'année du centenaire de notre indépendance nationale.

Sachons-le et faisons-le savoir : « *Rien n'est impossible à ceux et à celles qui, dans la prière, demandent à Dieu de les transformer en artisans de paix et en bâtisseurs des relations familiales et intercommunautaires non-violentes, solidaires et fraternelles.*

Ainsi disons-nous : **Amen.**

Fait à Kinshasa, le 25 août 2025